



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

Avis au public

En vertu de l'article 9.2. de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite (no dossier 3/22/0119) à l'Inspection du Travail et des Mines par POST Luxembourg, relative à la modification du délai d'exploitation de l'arrêté ministériel no 3/2021/0117/145 pro. D'un site d'installations radioélectriques fixe à Waldbillig, section B de Waldbillig sur la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 740/2609.

Waldbillig, le 13 juin 2022

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,